

**Mise en garde**

*Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.*

*Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.*



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 6 juin 2016 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement  
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien  
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Michel Allen, Directeur de l'arrondissement par intérim et Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social  
M. André Brideau, Directeur des travaux publics  
Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut  
M. René Girard, directeur de l'Aménagement urbain et du patrimoine  
M. Yves Monty, chef de division Urbanisme, permis et inspection  
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement  
Mme Sonia St-Laurent, Chef de division – loisirs et sports

---

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET INVOCATION**

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

**CA16 16 0174**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2016 tel que proposé :

- 1) en regroupant les points 40.05 à 40.09;
- 2) en retirant les points 40.04, 47.01 et 47.03;
- 3) modifier le titre du point 51.01 pour le suivant : « Désignation d'un maire suppléant pour la période du 10 au 24 juin 2016 »
- 4) en ajoutant les points suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

70.01.1 Dépôt d'une recommandation du Comité sur le transport actif afin d'évaluer la possibilité de procéder au déneigement des principaux sentiers des parcs de l'arrondissement afin de favoriser les déplacements piétonniers en tout temps.

70.01.2 Prolonger l'affectation temporaire de Monsieur Yves Monty au poste de chef de division urbanisme, permis et inspection de l'arrondissement Outremont jusqu'au mardi 6 septembre 2016

La conseillère Forget appuyée par la conseillère Gremaud demande que le point 40.04 soit voté séparément.

---

Un débat s'engage.

---

Le retrait du point 40.04 est confirmé (seules les conseillères Forget et Gremaud votant contre).

Le point 40.04 est cependant ajouté sous Affaires nouvelles conformément à l'article 9.2 du *Règlement sur la procédure des séances du conseil* (AO-1) comme suit :

70.01.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 1177 afin de réviser les normes d'intégration et d'implantation des constructions hors toit sur l'ensemble du territoire

---

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

10.02

---

**10.03 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 20 ET SE TERMINE À 20 H 20.**

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
PHILIPPE KAUTCHENKOV	BRUITS DANS LA RUE CAUSÉS PAR RÉSIDENTS ET NON RÉSIDENTS
GEORGES LANOUILLE	INCONVÉNIENTS APPARUS SUITE À L'OUVERTURE D'UN MAGASIN SUR L'AVENUE BERNARD – MARCHÉ D'ALIMENTATION
SYVIANNE CORTIAL	INCONVÉNIENTS APPARUS SUITE À L'OUVERTURE D'UN MAGASIN SUR L'AVENUE BERNARD – MARCHÉ D'ALIMENTATION

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
MARIA ALESCIO	TERRASSE ABUSIVE
HENRI FARMER	PROBLÈME DE STATIONNEMENT RUELLE ENTRE HUTCHISON ET DUROCHER /DÉPÔT DE DOCUMENT
PATRICK BERMUDEZ	INCONVÉNIENTS APPARUS SUITE À L'OUVERTURE D'UN MAGASIN SUR L'AVENUE BERNARD- MARCHÉ D'ALIMENTATION
HEIDI QUINSEY	COOPÉRATIVE LE SUROIT
BERTRAND NOËL	NE POSE PAS DE QUESTIONS – SE DÉSISTE
GINETTE CHARTRÉ	MISE AU POINT ET ACTION CITOYENNE/DÉPÔT DE DOCUMENT
CARL LAFLAMME	DÉPÔT DEMANDE DE RUELLE VERTE/DÉPÔT DE DOCUMENT
MAYER FEIG	COMMUNAUTÉ JUIVE
RICHARD CUMMINGS	RESPECT DE LA RÉOLUTION 1 <sup>ER</sup> JUIN 2015
PIERRE JONCAS	AVENUE VAN HORNE

**CA16 16 0175**

**PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Mindy Pollak

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une période de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03.1

**LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 20 ET SE TERMINE À 20 H 43.**

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
DIANE SHEA	PÉTITION /DÉPÔT DE DOCUMENT
ANNE LUCAS	TERRAIN COOPÉRATIVE D'HABITATION AUTREMENT
MARIECLAUDE OUMET	FINANCES PUBLIQUES
MATHIEU DESAULNIERS <small>(NON INSCRIT À LA PÉRIODE DE QUESTIONS MAIS AUTORISÉ À POSER SA QUESTION PAR LA MAIRESSE)</small>	FÊTE NATIONALE SUR CHAMPAGNEUR/DÉPÔT DE DOCUMENT

---

LA SÉANCE EST SUSPENDUE À 20 H 43. LA SÉANCE REPREND À 20 H 45.

---

**10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucune question.

---

**CA16 16 0176**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

---

**CA16 16 0177**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2016**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 18 mai 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

---

**CA16 16 0178**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2016**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

**DE RATIFIER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 mai 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

---

**CA16 16 0179**

**HOMMAGE - DÉCÈS DU DR JACQUES GÉLINAS, CITOYEN D'OUTREMONT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**DE RENDRE** un hommage posthume au Dr Jacques Gélinas, major durant la Seconde Guerre Mondiale et ancien sous-ministre de la Santé. Le Dr Gélinas s'est joint à l'armée canadienne en 1942 comme volontaire afin de soigner les soldats en Angleterre. À son retour, il poursuivi une riche carrière dans le domaine de la santé, entre autres en participant à l'instauration de l'assurance-maladie au Québec, puis devenant sous-ministre de la Santé en 1963. Il a également été délégué du Canada auprès de l'Organisation mondiale de la Santé (O.M.S.);

**DE TRANSMETTRE** au nom du conseil de l'arrondissement d'Outremont, nos plus sincères condoléances à ses proches.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08 1166695006

---

**10.09 - DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Aucun document.

---

**CA16 16 0180**

**ACCORDER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE À LA FIRME CARDIN RAMIREZ JULIEN INC. POUR LA RELOCALISATION DES ARCHIVES D'OUTREMONT DANS LE BÂTIMENT DU 1311 ST-VIATEUR À OUTREMONT AU MONTANT DE 134 673,55 \$ (INCLUANT LES TAXES) SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SP02/03-16 (4 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - DÉPENSE PROVENANT DU PTI**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

**D'OCTROYER** un contrat de services professionnels en architecture et ingénierie à la firme Cardin Ramirez Julien inc. pour la relocalisation des archives d'Outremont dans le bâtiment du 1311 St-Viateur à Outremont au montant de 134 673.55\$ (incluant les taxes) suite à l'appel d'offres public SP02/03-16;

**D'AUTORISER** la mairesse et la secrétaire d'arrondissement à signer la convention;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**Votent en faveur :** la mairesse Marie Cinq-Mars, les conseillères Marie Potvin et Mindy Pollak

**Votent contre :** les conseillères Céline Forget et Jacqueline Gremaud

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.01 1165078016

---

**CA16 16 0181**

**ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ, REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 40 000 \$ (TAXES INCLUSES) À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'OUTREMONT, DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS DE QUARTIER POUR LES FESTIVITÉS DU 375E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL, EN 2017 - APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET ET AUTORISER LA MAIRESSE AINSI QUE LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LEDIT PROTOCOLE D'ENTENTE**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

**D'ACCORDER** une contribution financière non récurrente, représentant une somme maximale totale de 40 000 \$ à la Société d'histoire d'Outremont, dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375e anniversaire de Montréal, en 2017;

**D'APPROUVER** le projet de convention à cet effet et d'autoriser la Mairesse ainsi que la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention;

**DE DEMANDER** aux organisateurs que leurs communications et activités soient faites en français;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1162504014

---

**CA16 16 0182**

**ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE, REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 15 000 \$ (TAXES INCLUSES) À L'ORGANISME LES AMIS DE LA PLACE MARCELLE-FERRON, DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS DE QUARTIER POUR LES FESTIVITÉS DU 375E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL, EN 2017 - APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET ET AUTORISER LA MAIRESSE AINSI QUE LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LEDIT PROTOCOLE D'ENTENTE**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

**D'ACCORDER** une contribution financière non récurrente, représentant une somme maximale totale de 15 000 \$ à l'organisme Les amis de la place Marcelle-Ferron, dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375e anniversaire de Montréal, en 2017;

**D'APPROUVER** le projet de convention à cet effet et d'autoriser la Mairesse ainsi que la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention;

**DE DEMANDER** aux organisateurs que leurs communications et activités soient faites en français;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1162504029

---

**CA16 16 0183**

**ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE, REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 15 000 \$ (TAXES INCLUSES) À L'ORGANISME OUTREMONT EN FAMILLE, DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS DE QUARTIER POUR LES FESTIVITÉS DU 375E ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL, EN 2017 - APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET ET AUTORISER LA MAIRESSE AINSI QUE LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LEDIT PROTOCOLE D'ENTENTE**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

**D'ACCORDER** une contribution financière non récurrente, représentant une somme maximale totale de 15 000 \$ à l'organisme Outremont en famille, dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375e anniversaire de Montréal, en 2017;

**D'APPROUVER** le projet de convention à cet effet et d'autoriser la Mairesse ainsi que la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention;

**DE DEMANDER** aux organisateurs que leurs communications et activités soient faites en français;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1162504030

---

**CA16 16 0184**

**ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE, REPRÉSENTANT UNE SOMME MAXIMALE TOTALE DE 30 000 \$ (TAXES INCLUSES) À L'ORGANISME PRODUCTIONS ARTRILIUM, DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS DE QUARTIER POUR LES FESTIVITÉS DU 375<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL, EN 2017 - APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET ET AUTORISER LA MAIRESSE AINSI QUE LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LEDIT PROTOCOLE D'ENTENTE**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Céline Forget

**D'ACCORDER** une contribution financière non récurrente, représentant une somme maximale totale de 30 000 \$ à l'organisme Productions Artrilium, dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, en 2017;

**D'APPROUVER** le projet de convention à cet effet et d'autoriser la Mairesse ainsi la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention;

**DE DEMANDER** aux organisateurs que leurs communications et activités soient faites en français;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1162504031

---

**CA16 16 0185**

**MODIFIER LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2016 - AJOUT D'UNE SÉANCE ORDINAIRE AU MOIS D'AOÛT**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Céline Forget

**DE MODIFIER** le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour ajouter une séance ordinaire le lundi 1<sup>er</sup> août 2016, à 19 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1166695005

---

**CA16 16 0186**

**DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2016, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 29 FÉVRIER 2016**

**DÉPÔT** des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2016, ainsi que les achats par cartes de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2016.

30.02 1167011007

---

**CA16 16 0187**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 AVRIL 2016**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour la période du 1er au 30 avril 2016.

30.03 1167011008

---

**CA16 16 0188**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'AVRIL 2016**

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2016.

30.04 1166695008

---

**CA16 16 0189**

**ACCEPTER L'OFFRE DU CONSEIL DE LA VILLE, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, D'ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DE L'OFFRE DE SERVICE DE DÉCHIQUETAGE ET DE COLLECTE, EN BORDURE DE RUE, DES BRANCHES PROVENANT DU DOMAINE PRIVÉ SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR L'ANNÉE 2016 DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE L'AGRILE DU FRÊNE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

**D'ACCEPTER** l'offre du conseil de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchiquetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour l'année 2016 dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1165078025

---

**CA16 16 0190**

**AUTORISER UNE DÉPENSE DE 30 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DE BALAIS MÉCANIQUES AU SITE DE RECYCLAGE NOTRE-DAME SELON L'ENTENTE CADRE 951328 - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** une dépense de 30 000 \$ (incluant les taxes) pour l'élimination des résidus de balais mécaniques au site de recyclage Notre-Dame selon l'entente-cadre 951328;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1165078023

---



**CA16 16 0191**

**AUTORISER UNE DÉPENSE DE 41 995 \$ (INCLUANT LES TAXES) POUR L'ACHAT D'ENROBÉS BITUMINEUX CHEZ CONSTRUCTION DJL INC. SELON L'ENTENTE-CADRE 1092608, POUR PERMETTRE LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ASPHALTAGE DANS DIVERSES RUES ET RUELLES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

**D'AUTORISER** une dépense de 41 995 \$ (incluant les taxes) pour l'achat d'asphalte chez Construction DJL inc. selon l'entente 1092608 pour la réalisation de travaux de revêtement mince dans diverses rues et ruelles de l'arrondissement d'Outremont;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1165078024

---

**CA16 16 0192**

**DÉPÔT DE L'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2016**

**DÉPÔT** de l'évolution budgétaire de l'arrondissement Outremont au 31 mars 2016.

30.08 1162861007

---

**CA16 16 0193**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les permis et certificats (1176)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de modifier certains termes de quelques articles du chapitre 3 du règlement concernant les permis et certificats (1176) afin de les actualiser aux pratiques actuelles.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.01 1166695007

---

**CA16 16 0194**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROTECTION DES ARBRES SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE ET PUBLIQUE DANS LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'OUTREMONT (1168), LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176), LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) ET LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029) (ET D'APPORTER D'AUTRES MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES CONNEXES)**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant la protection des arbres sur la propriété privée et publique dans le territoire de la Ville d'Outremont (1168), le Règlement concernant les permis et certificats (1176), le Règlement de zonage (1177) et le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) (et d'apporter d'autres modifications réglementaires connexes)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de modifier plusieurs règlements d'urbanisme de l'arrondissement afin d'assurer la concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.02 1154328012

---

#### **CA16 16 0195**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1177, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RB-16 À MÊME L'ACTUELLE ZONE PB-5 EN VUE D'AUTORISER L'USAGE DU GROUPE HABITATION DE CATÉGORIE IV, DE CRÉER UNE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE RB-16 AINSI QUE DE MODIFIER LA MARGE DE REcul APPLICABLE POUR LE LOT 5 331 974 DU CADASTRE DU QUÉBEC.**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de modifier le Règlement de zonage (1177) afin de créer une nouvelle zone RB-16 à même l'actuelle zone PB-5 en vue d'autoriser l'usage du groupe habitation de catégorie IV, de créer une grille des usages et des normes de la zone RB-16 ainsi que de modifier la marge de recul applicable pour le lot 5 331 974 du cadastre du Québec.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.03 1164328002

---

#### **CA16 16 0196**

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ EST DE LA PARTIE DE L'AVENUE CHAMPAGNEUR SITUÉ AU NORD DE L'AVENUE DUCHARME - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT 1171 RELATIVE AU STATIONNEMENT**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de modifier le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) afin de permettre le stationnement sur le côté est de la partie de l'avenue Champagneur situé au nord de l'avenue Ducharme, tout en y interdisant le stationnement de 12h à 16h, le jeudi, du 1er avril au 30 novembre, pour l'entretien de la chaussée.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.05 1165069007

---

#### **CA16 16 0197**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - RETRAIT DES PARCOMÈTRES LOCALISÉS SUR LE CÔTÉ SUD DE LA PARTIE DE L'AVENUE VAN HORNE COMPRISE ENTRE LES AVENUES ROCKLAND ET DAVAAR - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 1171 RELATIF AU STATIONNEMENT**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de modifier le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) afin de retirer les parcomètres numéros TC-116, TC-117, TC-118, TC-120, TC-121, TC-122, TC-123 et TC-124 localisés sur le côté sud de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Rockland et Davaar tout en conservant les heures existantes prévues pour l'entretien de la chaussée.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.06 1165069009

---

#### **CA16 16 0198**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LE CÔTÉ EST DE LA PARTIE DE L'AVENUE OUTREMONT COMPRISE ENTRE LES AVENUES VAN HORNE ET DUCHARME - RETRAIT DE LA ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX LIVRAISONS - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT 1171 RELATIVE AU STATIONNEMENT**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de modifier le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) afin de retirer la zone de stationnement réservé aux livraisons localisée sur le côté est de l'avenue Outremont au nord de l'avenue Van Horne tout en conservant la plage horaire interdisant le stationnement de 12h à 16h le lundi, du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre, pour l'entretien de la chaussée.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Forget demande la dispense de lecture de celui-ci

40.07 1165069010

---

#### **CA16 16 0199**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE CLAUDE-CHAMPAGNE LE LONG DU PENSIONNAT DU SAINT-NOM-DE-MARIE - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT 1171 RELATIVE AU STATIONNEMENT**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de modifier le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) afin d'interdire, sur une distance de 145 mètres, l'immobilisation des véhicules sur le côté est de l'avenue Claude-Champagne ainsi que de convertir les deux zones de stationnement d'une durée de 15 minutes existantes sur le côté ouest de cette avenue en zones de débarcadère.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Forget demande la dispense de lecture de celui-ci

40.08 1165069011

---

#### **CA16 16 0200**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT SUR LA PARTIE DE L'AVENUE VAN HORNE COMPRISE ENTRE LES AVENUES PRATT ET ROCKLAND AFIN D'Y PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - MODIFICATION DE L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT 1171 RELATIVE AU STATIONNEMENT**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de modifier le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) afin d'interdire l'immobilisation des véhicules sur la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Pratt et Rockland afin d'y permettre la réalisation d'un nouveau marquage de la chaussée.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Forget demande la dispense de lecture de celui-ci

40.09 1165069013

---

#### **CA16 16 0201**

**ÉDICTER LES ORDONNANCES DE FERMETURE DE RUES NÉCESSAIRES À LA TENUE DES FÊTES DES VOISINS 2016 SELON LE SITE ET L'HORAIRE PRÉVU À LA LISTE FIGURANT AU PRÉSENT SOMMAIRE**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**D'ÉDICTER** dans le cadre de la tenue des Fêtes des voisins 2016, l'ordonnance OCA16 16 0201 prévoyant la fermeture à la circulation sur les voies publiques énumérées au sommaire décisionnel, selon les dates qui y sont également indiquées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1162504025

---

#### **CA16 16 0202**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUES POUR LA TENUE DES COMPÉTITIONS DE CYCLISME DANS LE CADRE DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC-MONTRÉAL - ÉTÉ 2016 - DIVERSES RUES**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Mindy Pollak

**D'ÉDICTER** l'ordonnance OCA16 16 0202 de fermeture de diverses rues pour la tenue des compétitions de cyclisme dans le cadre de la finale des Jeux du Québec - Montréal - été 2016, tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1162504028

---

#### **CA16 16 0203**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUE POUR LA TENUE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC LE VENDREDI 24 JUIN 2016 DE 12 H À 23 H - AVENUE CHAMPAGNEUR ENTRE LES AVENUES VAN HORNE ET LAJOIE**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** l'ordonnance OCA16 16 0203 de fermeture à la circulation automobile sur la voie publique suivante pour la tenue de la Fête nationale du Québec, le vendredi 24 juin 2016 de 12 h à 23 h :

- avenue Champagneur entre les avenues Van Horne et Lajoie de 12 h à 23 h

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1162504032

---

#### **CA16 16 0204**

**AUTORISER L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC POUR LA SAISON DES PIANOS PUBLICS À LA PLACE MARCELLE-FERRON DU 16 JUILLET 2016 AU 2 OCTOBRE 2016 DE 10 H À 20 H AINSI QU'À LA PLACE KATE-McGARRIGLE DU 18 JUIN 2016 AU 2 OCTOBRE 2016 DE 10 H À 20 H**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** l'occupation de l'espace public pour la saison des Pianos publics aux dates et sur les sites suivants :

- à la Place Marcelle-Ferron du 16 juillet 2016 au 2 octobre 2016 de 10 h à 20 h;
- à la Place Kate-McGarrigle du 18 juin 2016 au 2 octobre 2016 de 10 h à 20 h.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1162504026

---

**CA16 16 0205**

**AUTORISER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE SELON LE TRAJET ÉTABLI, DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DE FIN D'ANNÉE DE L'ÉCOLE NOUVELLE-QUERBES » D'OUTREMONT, SE TERMINANT AU PARC OUTREMONT ET QUI AURA LIEU LE 21 JUIN 2016 DE 17 H À 21 H OU LE 22 JUIN DE 17 H À 21 EN CAS DE PLUIE**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** l'occupation de l'espace public selon le trajet établi indiqué au sommaire décisionnel dans le cadre de la fête de fin d'année de l'école Nouvelle-Querbes d'Outremont se terminant au parc Outremont le 21 juin 2016 de 17 h à 21 h ou le 22 juin 2016 de 17 h à 21 h en cas de pluie (Ordonnance OCA 16 16025).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1162504027

---

**47.01**

Rendre une décision par résolution, relativement à l'immeuble situé aux 1765-1767, avenue du Manoir - a) Demande de dérogation mineure relativement à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement de zonage (1177) - b) Demande d'approbation d'un PIIA relativement à la construction d'un appentis et d'une terrasse au toit du bâtiment principal

1164701009

**Ce dossier a été retiré.**

---

**CA16 16 0206**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AUX: 643-645, AVENUE McEACHRAN; 1714, AVENUE DUCHARME; 180-220, AVENUE VINCENT-D'INDY**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 18 mai 2016, d'accorder ces demandes de PIIA en vertu du règlement 1189 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164701011;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**D'APPROUVER** les demandes d'approbation d'un PIIA relativement aux projets reçus par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine :

- 643-645, avenue McEachran, avec la réserve suivante :
  - la finition du revêtement métallique proposé devra être mât.
- 1714, avenue Ducharme;
- 180-220, avenue Vincent-D'Indy.

Laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1164701011

---

#### 47.03

Rendre une décision par résolution, relativement à une demande d'approbation d'un PIIA en vertu du règlement 1189 portant sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), pour l'immeuble situé au 731-731a-733, avenue Outremont- Modification de l'apparence extérieure et ajout d'une terrasse au toit

1164701012

**Ce dossier a été retiré.**

---

#### CA16 16 0207

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1305, AVENUE BERNARD - MODIFICATION DE L'APPARENCE EXTÉRIEURE ET AJOUT D'UN AUVENT FIXE**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 18 mai 2016, de refuser cette demande de PIIA concernant cet immeuble, en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164701013;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE NE PAS APPROUVER** la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 1305, avenue Bernard pour le motif suivant énoncé au sommaire décisionnel :

- l'installation d'une enseigne ne doit pas cacher, modifier ou altérer un élément architectural d'un bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1164701013

---

#### CA16 16 0208

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1275, AVENUE BERNARD - INSTALLATION D'ENSEIGNES**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 18 mai 2016, de refuser cette demande de PIIA concernant cet immeuble, en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164701014;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE NE PAS APPROUVER** la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 1275, avenue Bernard pour les motifs suivants énoncés au sommaire décisionnel :

- l'installation d'une enseigne ne doit pas cacher, modifier ou altérer un élément architectural d'un bâtiment;
- l'ensemble des composantes de l'enseigne ne s'harmonise pas avec le style architectural du bâtiment;
- le mode d'éclairage proposé pour l'enseigne posée à plat n'est pas recevable;
- l'enseigne perpendiculaire de doit pas être éclairée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.05 1164701014

---

#### CA16 16 0209

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION, RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 899, AVENUE McEACHRAN - INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 18 mai 2016, de refuser cette demande de PIIA concernant cet immeuble, en vertu du règlement 1189 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1164701015;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Marie Potvin

**DE NE PAS APPROUVER** la demande d'approbation d'un PIIA relativement à l'immeuble situé au 899, avenue McEachran pour les motifs suivants énoncés au sommaire décisionnel :

- l'affichage ne tient pas compte des bâtiments adjacents et du caractère de la rue;
- l'enseigne est d'une forme et d'un volume inapproprié au style du bâtiment;
- l'éclairage de l'enseigne n'est pas recevable;
- l'enseigne ne reflète pas un usage institutionnel, mais a plutôt un caractère commercial.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** les conseillères Jacqueline Gremaud, Marie Potvin, Céline Forget et Mindy Pollak

**Vote contre:** la mairesse Marie Cinq-Mars

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

47.06 1164701015

---

#### CA16 16 0210

**ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE DE JULIE SÉLESSE-DESJARDINS AU POSTE DE BIBLIOTHÉCAIRE JEUNESSE AU SEIN DE LA DIRECTION CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT**

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

**D'ENTÉRINER** la nomination permanente de Madame Julie Sélesse-Desjardins au poste de bibliothécaire jeunesse au sein de la Direction culture, sports, loisirs et développement social de l'arrondissement d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1163711017

---

#### **CA16 16 0211**

**DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 16 AU 24 JUIN 2016**

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Jacqueline Gremaud

**DE DÉSIGNER** la conseillère Céline Forget comme mairesse suppléante pour la période du 10 au 24 juin 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1166695009

---

#### **CA16 16 0212**

**INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'INTERVENTION, EN TANT QUE PARTIE PRENANTE, DE LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU DOSSIER DÉCISIONNEL # 1161195009 ET DE L'ADOPTION À LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 MAI 2016 (RÉSOLUTION CE16 0803) DE DÉCRÉTER L'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION OU PAR TOUT AUTRE MOYEN, D'UN TERRAIN SITUÉ AU NORD-EST DE L'AVENUE DUROCHER ET AU NORD-OUEST DE L'AVENUE BEAUBIEN, DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, CONSTITUÉ D'UNE PARTIE DU LOT 2 203 544 DU CADASTRE DU QUÉBEC, AUX FINS D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUE**

**DÉPÔT** au conseil d'arrondissement de l'intervention, en tant que partie prenante, de la Direction de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel # 1161195009 et de l'adoption à la séance du comité exécutif du 11 mai 2016 (résolution CE16 0803) de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 2 203 544 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue.

60.01 1161904004

---

#### **CA16 16 0213**

**INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE L'INTERVENTION, EN TANT QUE PARTIE PRENANTE, DE LA DIRECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT AU DOSSIER DÉCISIONNEL # 1161195007 ET DE L'ADOPTION À LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 11 MAI 2016 (RÉSOLUTION CE16 0804) DE DÉCRÉTER L'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION OU PAR TOUT AUTRE MOYEN, D'UN TERRAIN SITUÉ AU NORD-EST DE L'AVENUE DUROCHER ET AU NORD-OUEST DE L'AVENUE BEAUBIEN, DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, CONSTITUÉ D'UNE PARTIE DU LOT 1 350 842 DU CADASTRE DU QUÉBEC, AUX FINS D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUE**

**DÉPÔT** au conseil d'arrondissement de l'intervention, en tant que partie prenante, de la Direction de l'arrondissement d'Outremont au dossier décisionnel # 1161195007 et de l'adoption à la séance du comité exécutif du 11 mai 2016 (résolution CE16 0804) de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain situé au nord-est de l'avenue Durocher et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, dans l'arrondissement d'Outremont, constitué d'une partie du lot 1 350 842 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'une rue.



60.02 1161904003

---

**CA16 16 0214**

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU 24 MAI 2016**

**DÉPÔT** du compte rendu de l'assemblée de consultation publique du 24 mai 2016.

61.01

---

**CA16 16 0215**

**DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DU COMITÉ DE TRANSPORT ACTIF DU 10 MARS ET 14 AVRIL 2016**

**DÉPÔT** des comptes rendus du Comité de transport actif du 10 mars et 14 avril 2016.

61.02

---

**CA16 16 0216**

**RECOMMANDATION DU COMITÉ SUR LE TRANSPORT ACTIF AFIN D'ÉVALUER LA POSSIBILITÉ DE PROCÉDER AU DÉNEIGEMENT DES PRINCIPAUX SENTIERS DES PARCS DE L'ARRONDISSEMENT AFIN DE FAVORISER LES DÉPLACEMENTS PIÉTONNIERS EN TOUT TEMPS**

**DÉPÔT** de la demande du Comité sur le transport actif afin de demander à l'administration d'évaluer la possibilité de procéder au déneigement des principaux sentiers des parcs de l'arrondissement afin de favoriser les déplacements piétonniers en tout temps.

70.01.1

---

**CA16 16 0217**

**PROLONGER L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR YVES MONTY AU POSTE DE CHEF DE DIVISION URBANISME, PERMIS ET INSPECTION DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT JUSQU'AU MARDI 6 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Marie Potvin

**DE PROLONGER** l'affectation temporaire de Monsieur Yves Monty au poste de chef de division urbanisme, permis et inspection jusqu'au mardi, 6 septembre 2016 et ce, suivant les modalités prévues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01.2 1163711016

---

**CA16 16 0218**

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 AFIN DE RÉVISER LES NORMES D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS HORS TOIT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Jacqueline Gremaud donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* afin de réviser les normes de construction, d'intégration et d'implantation des constructions hors toit sur l'ensemble du territoire » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

L'objet dudit règlement est de modifier le Règlement de zonage (1177) afin de réviser les normes de construction, d'intégration et d'implantation des constructions hors toit sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement Outremont..

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

70.01.3 1167270002

---

## **70.02 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'assemblée est levée à 21 h 30.

---

Marie Cinq-Mars  
Mairesse de l'arrondissement

---

M<sup>e</sup> Marie-France Paquet  
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2016.